L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL [illegible] CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 JANVIER 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 20 JANVIER 1848.

MONUMENT EN L'HONNEUR DE WASHINGTON.

Les Etats-Unis comptent déjà quelques monuments destinés à perpétuer de glorieux souvenirs; et cependant ils n'ont encore rien consacré au Fondateur de leur Indépendance. On a si bien senti ce tort qu'il s'est formé dans ces dernières années une Société qui s'est donné pour mission de travailler à fonder un monument national qui, par sa grandeur et sa beauté, fût digne et de la nation et du Père de la Patrie. Déjà cette société a réuni des fonds assez considérables; elle a fait faire des dessins et des études; elle a arrêté la forme et la dimension du monument; et elle n'attend plus pour le commencer que la concession d'un terrain par le Congrès et les souscriptions des citoyens. Ni le Congrès, ni les citoyens ne feront défaut, on peut en être assuré.

Le projet, tracé dans l'Adresse que la société a adressée au Peuple Américain, est véritablement grandiose. Sur un vaste édifice circulaire, ayant 250 pieds de diamètre, 100 pieds de hauteur, et dont le pourtour sera fermé par une colonnade, s'élancera une immense obélisque de 500 pieds de hauteur. A l'extérieur, entre les colonnes de la rotonde, s'élèveront les statues des signataires de l'indépendance. A l'intérieur où l'on pénétrera par un portique, s'ouvrira une vaste salle circulaire au centre de laquelle surgira un pilier colossal qui formera la base de l'obélisque gigantesque dont nous avons parlé. Dans cette salle, en face de l'entrée, une vaste niche recevra la statue du Père de la Patrie, auquel on donnera pour cortège dans les niches latérales les portraits des contemporains les plus illustres de Washington. On y placera aussi des tableaux représentant les grands événements de notre histoire. Ce sera véritablement un Panthéon national.

Ces indications, tout incomplètes qu'elles sont, peuvent donner une idée générale de ce que sera ce monument dont l'exécution sera confiée aux architectes et aux artistes les plus [illegible] de notre pays. L'ensemble, aussi bien que les détails, offrira ce caractère imposant qui doit avoir [illegible] monument véritablement national. L'artiste on y retrouvera les traits vénérés du Père de la Patrie, les souvenirs les plus puissants de la grande lutte qui nous a valu l'Indépendance, ce sera en un mot un sanctuaire de gloire et de liberté, où nul Américain ne pourra pénétrer sans une religieuse émotion, que nul étranger ne visitera sans être frappé d'admiration et de respect.

Tous les citoyens voudront apporter leur obole pour la construction de ce magnifique édifice. Les souscripteurs qui s'inscriront pour six piastres, recevront à l'avance une gravure représentant avec fidélité le monument lui-même. La société qui a pris l'initiative de cette entreprise nationale, a pour président d'office le Président des Etats-Unis et pour Vice-Présidents et Administrateurs les hommes les plus honorables. Elle a ici comme Représentant chargé de recueillir les souscriptions M. EDWARD MORTON QUIRK, qui jouit parmi nous de l'estime la plus méritée; il est chargé des paroisses d'Orléans, de Plaquemines, de St-Bernard et de Jefferson. C'est à lui que l'on peut s'adresser; c'est lui qui donnera sur ce sujet les renseignements les plus circonstanciés et qui délivrera aux souscripteurs la gravure à laquelle ils auront droit.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Mercredi, 19 janvier 1848.

La séance s'ouvre à 10 heures précises. L'appel nominal constate la présence de 81 membres. Immédiatement après la lecture du journal de la dernière séance, la Chambre procède à l'élection de deux traducteurs. MM. Mortimer Bertus et Hubert sont dûment élus, le premier ayant obtenu 72 voix, et le second 46.

On propose ensuite de procéder à l'élection d'un rapporteur. M. Larue combat cette motion. Il veut qu'on abolisse cette place, qui n'est d'aucune utilité, et qui augmente considérablement les dépenses de l'Etat. La presse, a dit M. Larue, est capable et désire de rapporter les débats de cette chambre. Il propose en conséquence que la motion pour procéder à l'élection d'un rapporteur soit déposée indéfiniment sur le bureau. Cette motion est emportée par 51 voix contre 31.

M. Warfield donne avis qu'il demandera demain la [illegible].

La Chambre procède ensuite à l'élection de six commis aux enrôlements — 26 noms sont présentés par différents membres, comme candidats à cette place.—Au premier scrutin, MM. Auguste Huard, Thomas et A. Deblane sont élus. La Chambre s'ajourne ensuite à 5 heures de l'après midi.

SESSION DU SOIR—La Chambre s'est réunie à cinq heures du soir—65 membres répondent à leurs noms.

Le comité sur les règlements soumet un rapport désignant le nombre de membres que devra avoir chaque comité permanent. Ce rapport est adopté.

M. Larue réclame la prise en considération des différents messages du Sénat—Adopté. On s'occupe d'abord de la résolution relative à la nomination d'un comité de quatre sénateurs et de —— représentants, chargé de faire la répartition de l'Etat. Une motion est faite et adoptée pour que le blanc soit rempli par le mot "neuf". La résolution ainsi amendée, est adoptée.

On s'occupe ensuite la résolution fixant l'élection de l'imprimeur de l'Etat à samedi prochain. M. Philip propose que l'élection du trésorier de l'Etat soit faite également le même jour—Adoptée. La résolution ainsi amendée, est adoptée.

La Chambre procède ensuite à l'élection de trois autres commis aux enrôlements. Au second scrutin, Ovide De Buys a obtenu 54 voix; G. C. Labat 48 et M. McGee 64. Ils sont en conséquence déclarés dûment élus.

La Chambre s'ajourne à demain 10 heures.

SÉNAT.—M. Moore présente une résolution portant qu'un comité des deux chambres sera nommé pour répartir la représentation dans l'Etat, conformément à l'article 8 de la Constitution. Cette résolution est lue trois fois et passe. MM. Moore, Sigur, McWhorter et Harrolson sont désignés pour former le comité du Sénat.

M. May présente une résolution conjointe pour amender l'article 10 de la Constitution.—1ère lecture.

M. Scranton annonce qu'il présentera un bill pour amender la Constitution en ce qui concerne les cautions, les amendes et les pénalités.

M. Peek annonce qu'il présentera un bill pour créer des inspecteurs de toiles et de cordes d'emballage; ainsi qu'un bill pour amender les lois sur le pilotage.

M. Moore présentera incessamment une résolution pour améliorer la navigation du bayou Têche.

M. McWhorter introduit un bill portant que les héritiers mineurs ne seront pas tenus d'accepter formellement une succession. Référé au comité judiciaire.

On donne lecture du véto du gouverneur au bill des corporations, voté l'année dernière. On en ordonne l'impression.

On lit une lettre de George B. Young, secrétaire de la Bourse des Marchands, offrant l'usage de cet établissement aux membres du Sénat.

Le Sénat réfère au comité judiciaire un mémoire des avocats du 1le district judiciaire.

M. Moore présente une résolution portant que les membres des deux Chambres se réuniront samedi, le 22, à midi, pour élire un imprimeur d'Etat.—Adopté.

Le Sénat adopte une résolution portant qu'un comité sera nommé pour s'enquérir du droit de M. Bell [de la Nouvelle-Orléans] à siéger parmi les sénateurs, et pour savoir si M. Bell occupe une place sous l'administration fédérale. Le comité devra faire son rapport vendredi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFREUX DÉSASTRE.—Nous apprenons par les officiers du steamer *Childe Harold*, que le steamer *Hallabusha* dans son trajet de la Rivière Rouge à ce port, a été entièrement détruit par les flammes.—Une vingtaine de personnes ont été victimes de cet accident et tout le chargement de coton a été brûlé.

Nous donnons sur notre partie anglaise les noms des victimes et de ceux qui se sont sauvés.

NOUVEAU MEXIQUE.—Nous recevons par la voie de St-Louis des nouvelles récentes de Santa-Fé. L'organisation civile du Nouveau Mexique marche rapidement: la législature est en session. M. Antonio Sandoval est président du Sénat, et le cap. Aubrey orateur de la Chambre. Le gouverneur a adressé un message aux représentants du peuple; et le bill le plus important qu'aient adopté ceux-ci, est un bill qui autorise la nomination d'une convention de délégués, chargés de prendre en considération l'annexion du Nouveau Mexique aux Etats-Unis.

Le nom du gouverneur du Nouveau Mexique est Don Aciano Vigil, et il a été installé par le général Price vers le milieu de décembre.

[illegible] RIO GRANDE.—On lit dans la Civilian de Galveston du [illegible] courant: [illegible]

MEXIQUE. Nous avons été obligés de laisser hier de côté quelques nouvelles du Mexique qui nous étaient arrivées la veille; nous en reproduisons aujourd'hui les points les plus importans:

Les journaux de Mexico reçus à la Vera-Cruz par la voie d'Orizaba, vont jusqu'au 1er janvier.

Le général Scott, dans un ordre du jour en date du 31 décembre, a imposé sur les divers états du Mexique, déjà occupés, ou qui pourront l'être par la suite, des contributions s'élevant à la somme annuelle d'environ trois millions de piastres, et réparties comme suit:

Chihuahua,	$49,188	Oaxaca,	$34,160
Cohahuila,	5,569	Queretaro,	85,944
Chiapas,	21,692	San-Luis,	111,200
Durango,	85,556	Sinaloa,	33,524
Guanajuato,	255,876	Sonora,	5,000
Jalisco,	236,338	Tabasco,	59,360
Mexico,	668,332	Tamaulipas,	71,332
Michoacan,	287,712	Vera-Cruz,	271,548
Nueva-Leon,	50,437	Zacatecas et Aguas Call }	249,076
Puebla,	421,276		

Ces contributions forment une somme quadruple de celle que ces Etats ont payée au gouvernement fédéral en 1843 et 1844.

L'*American Star* du 31 décembre, dit qu'un corps considérable de guérilleros rôde dans le voisinage de la capitale, mais que nos dragons n'ont encore pu les rencontrer.—Le 27 décembre, Padre Jarauta, à la tête de 800 hommes, avait passé la nuit à San-Juan Zeotihuacah—Le 28, il était à Guadalupe avec escorte de 15 hommes seulement, et le 29, il avait l'audace de se montrer à Hamountla, qui n'est éloigné de la capitale que d'environ 9 milles.

Le bruit courait à Mexico le 21, que le colonel Withers parti de cette ville le 26, à la tête d'une force imposante pour Real del Monte, avait été taillé en pièces.

Les nouvelles de Queretaro vont jusqu'au 28 décembre. On espérait que les membres du Congrès seraient sous peu assez nombreux pour former un quorum.—Une lettre du 26 assure que tous les partis sont bien décidés à ne pas envoyer de commissaire à Washington, l'arbitrage étant préférable, disent-ils, à cette humiliante démarche.

Le gouverneur militaire de Mexico a autorisé l'ouverture de trois maisons de jeu dans cette ville, moyennant une taxe mensuelle de $500. —Toutes les autres maisons de ce genre sont prohibées.

CONGRÈS.

(*Par voie télégraphique.*)

SÉANCE DU 11 JANVIER.

SÉNAT.—M. Cass, au nom du comité des affaires militaires, rapporte un bill pour augmenter l'état-major médical de l'armée.—M. Ashley, au nom du comité judiciaire, rapporte un bill pour l'amendement du système judiciaire.—M. Dayton demande, par une résolution, la communication des lettres que le département de la guerre a reçues des généraux Scott et Taylor relativement à la levée des contributions militaires au Mexique;—M Baldwin demande ensuite communication de la correspondance échangée entre M. Trist et les commissaires mexicains.

Une résolution de M. Masson rend à l'éditeur de l'*Union* le droit de pénétrer dans l'enceinte du Sénat; puis on passe à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la dicussion du *bill des dix régiments*.

M. R. Johnson reprend le discours commencé la veille et censure la conduite du président dans la poursuite de la guerre. On a beaucoup parlé, dit-il, de mener vigoureusement la guerre; mais on ne l'a véritablement poursuivi ainsi que sur le papier. Le Président lui-même semble l'avoir reconnu. M. Johnson déclare du reste qu'il est prêt à continuer la guerre, si cela se fait dans un but raisonnable; il ne votera pas un cent d'allocation, si elle doit tendre à la conquête et à la destruction du Mexique. Il croit d'ailleurs que le peuple se contenterait de la limite du Rio Grande, et quant à lui, il n'en demande pas davantage. Il préfère d'ailleurs les réguliers aux volontaires pour la continuation de la guerre.

M. Clayton déclare qu'avant de voter il serait bien aise de savoir si le général Scott a réclamé l'accroissement de force que l'on demande. M. Cass répond immédiatement que le général Scott a demandé cinquante mille hommes pour ses opérations, et là-dessus s'élève un léger débat; puis M. Clayton parle contre le bill et contre l'acquisition de tout territoire par voie de conquête. Le Sénat s'ajourne lorsque l'orateur a fini son discours.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La discussion reprend sur le message du Président. La veille, M. McClernand avait prononcé un éloge en règle de M. Polk; cette fois c'est le tour de la critique. C'est M. Stewart qui s'en charge; et il tombe surtout avec beaucoup de raison, sur le rapport de M. Walker. Bientôt un défenseur du président se lève, c'est M. Venable qui prie [illegible] de mettre M. Polk en accusation. On [illegible], et M. Rockwell du Connecticut [illegible] de discuter le message de veto. La chambre qui siégeait en comité général, s'ajourne au moment où M. Lincoln va prendre la parole.

SÉANCE DU 12 JANVIER.

SÉNAT.—Plusieurs pétitions, signées par des citoyens du Maine et du Massachusetts, protestent contre la guerre du Mexique et réclament la prompte conclusion.

M. Sevier de l'Arkansas rapporte un bill pourvoyant au règlement des anciennes réclamations mexicaines.

Les résolutions de M. Dickinson se présentent à l'ordre et l'honorable sénateur les appuie par un discours. Selon lui, les Etats-Unis peuvent très-bien demander au Mexique des territoires comme indemnité, et c'est à la législation territoriale seule qu'appartient le droit de s'occuper de l'esclavage. Il repousse toute idée d'abandonner nos conquêtes.

M. Yulee présente un amendement en vertu duquel c'est le peuple lui-même qui devra décider la question de l'esclavage; et M. Hale à son tour offre un substitut qui prohibe complètement l'esclavage. Sur ce on passe à une autre question, c'est-à-dire au *bill des dix régiments*.

M. Clayton combat toute acquisition de territoire par la voie des conquêtes, comme hostile aux principes de nos institutions républicaines et menaçante pour leur durée. Il ne demande pas mieux que d'agrandir notre territoire, mais par des traités, et non par la force. L'appel de troupes demandé lui paraît inutile. Les dix nouveaux régiments mettraient entre les mains du Président un patronage immense et partant dangereux. M. Clayton blâme vivement la conduite de l'administration dans ses rapports avec Santa Anna, aussi bien que dans la direction de la guerre. Après ce discours, le Sénat se forme en comité exécutif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le comité des affaires militaires rapporte un bill accordant un don aux soldats engagés dans la guerre du Mexique. M. King, du comité de la marine, rapporte un bill autorisant diverses promotions navales; et M. Staunton, du même comité, rapporte un bill pour accorder aux marins la franchise de leurs correspondances. M. Holmes, du comité militaire, rapporte un bill pour l'établissement d'un dépôt militaire à l'embouchure de la rivière Genesee.

LE COLONEL BENTON ET LE GÉNÉRAL KEARNY.—Si l'on en croit le *Republican* de Richmoud, un incident qui pourrait devenir sérieux, a marqué l'une des dernières séances du procès Frémont. Le général Kearny aurait fait observer à la Cour que, durant son interrogatoire, le colonel Benton s'était placé en face de lui, fronçant les sourcils et faisant des grimaces, dans le but évident de l'intimider et de le troubler. Le général aurait ajouté que, s'il appelait sur ce point l'attention de la Cour, ce n'était nullement afin de demander protection pour lui-même, mais simplement afin que la Cour pût faire respecter le decorum que réclame sa dignité. M. Benton aurait immédiatement reconnu qu'il avait en effet froncé les sourcils en regardant le témoin et qu'il l'avait forcé à fléchir sous son regard. Le redoutable colonel ne se serait pas contenté de cette assertion; à la sortie de la Cour, il aurait déclaré tout haut, mais non pas devant le général Kearny, que celui-ci était un témoin parjure. Tout cela nous semble bien fort; mais si en effet la chose était vraie, l'affaire n'en devrait pas rester là. "On croit, dit le *Republican*, on croit que le général donnera au sénateur l'occasion de prendre une mine aussi férocce qu'il voudra durant l'échange de quelques balles.

SINISTRES.—La liste des sinistres est longue aujourd'hui. Le 11 courant, dans la nuit, les vapeurs *Jerome* et *Walcott*, mouillés dans le port de Baltimore, ont été la proie des flammes. On estime la perte à $30,000.

La goëlette *Edward Kent*, capitaine Bunt, allant de Charleston à Wilmington, a été jetée le 9 à la côte, sur Bald-Head, à quatre milles du phare du cap Fear. On craint qu'elle ne soit totalement perdue.

Le bateau à vapeur *Blue-Ridge*, allant de Madison à Cincinnati, [illegible] Gallipolis, [illegible] a été [illegible] des chaudières [illegible] huit milles, [illegible] leur périlleuse position. Soixante dix passagers au moins se trouvaient à bord du *Blue Ridge*, et l'on évalue à plus de vingt le nombre des victimes. On attribue cet horrible accident, les uns au mauvais état des chaudières qui avaient déjà neuf ans de service, les autres au manque d'eau causé par la congélation des tuyaux.

Le bateau à vapeur *Planter*, qui naviguait sur le haut Mississippi, a fait explosion le 5 courant, auprès du débarcadère de Jones-Ferry. Plusieurs passagers ont été tués; bon nombre d'autres ont été grièvement blessés ou brûlés; plusieurs n'y survivront pas.

Une collision a eu lieu aussi le 5, sur le Mississippi, près du portage des Sioux, entre le *Beard Stown*, qui venait de la rivière des Illinois, et autre bateau que l'on croit être le bateau de la malle de l'Ohio. Le *Beard Stown* avait souffert si fortement de l'accident que c'est à grand'peine si on a pu, pour éviter de plus graves accidents, venir le faire échouer sur un bas fonds. On le regarde comme totalement perdu.

OHIO.—Une convention tenue à Columbus a désigné le général Cass pour la candidature présidentielle.

Chronique Locale.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Le grand jury, dans la Cour de District des Etats-Unis, a déclaré qu'il y avait lieu à suivre contre Charles Simpson, sous deux chefs d'accusation: 1o. pour avoir volé une lettre de la poste de la Nouvelle-Orléans, et 2o. pour avoir accepté une traite à vue ainsi qu'une lettre soustraite à la poste.

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.—John Transman a été arrêté hier par la police de la première municipalité, pour avoir tiré un coup de pistolet sur la femme Audine Obender. L'accusé sera interrogé ce matin.—John White, homme de couleur libre, a été également arrêté pour avoir menacé un nommé Bernard Gonzales de décharger sur lui un pistolet. Le prévenu sera interrogé prochainement.

2e MUNICIPALITÉ.—J. M. Copeland a été traduit hier devant le recorder Baldwin sous prévention d'avoir, dans le courant du mois dernier, extorqué de MM. Grammond et Co, en alléguant de faux prétextes, une somme de $500. L'examen des témoins aura lieu le 21 courant.—Mathew Cowen a été arrêté pour avoir commis sur la Levée un vol au préjudice de M. Berry. Le prévenu n'a pas encore été interrogé.—Michael Gilmore a été également arrêté pour s'être porté à des voies de fait sur la personne de M. Patrick Lardner. Il comparaîtra ce matin devant le recorder.

UN CADAVRE.—On a trouvé hier matin, à l'extrémité de la rue Désirée et dans la cyprière même, près du canal Gicquel (3e Municipalité), le cadavre d'un homme dont on ignore le nom, mais qui, d'après les apparences, doit être Allemand. On a jugé qu'il n'était mort que depuis deux ou trois jours, et l'inspection du cadavre, pratiquée sous les yeux du coroner, porte à croire qu'il a succombé à la maladie.

3e MUNICIPALITÉ.—Le bureau du recorder Seuzeneau où nous nous sommes transporté hier comme d'ordinaire, ne nous a rien fourni qui vaille la peine d'être soumis au public.

☞ Le major Willard, dont nous avons mentionné l'arrestation, est encore écroué à la prison de paroisse. On sait qu'il a blessé un nommé Hitchcock à la figure, d'un coup de rasoir, parce que ce dernier avait sans motif, porte contre lui, homme respectable et bien connu, une ignoble accusation de vol. Le recorder Ramos mettra M. William en liberté dès qu'il recevra l'avis des médecins sur la blessure de Hitchcock: on dit, du reste, qu'elle n'offre aucune espèce de gravité.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIÈME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LIX.

L'elixir de vie.

On sait dans quelles dispositions Balsamo venait de rentrer dans la chambre de Lorenza.

Il s'apprêtait donc à la réveiller pour lui faire les reproches qui convenaient en sa sourde colère, et il était bien décidé à la punir selon les conseils de cette colère, lorsqu'une triple secousse du plafond l'avertit qu'Althotas avait guetté sa rentrée et voulait lui parler.

Cependant Balsamo attendit encore; il espérait s'être trompé, ou que le signal n'était qu'accidentel, lorsque l'impatient vieillard réitéra son appel coup sur coup; de sorte que Balsamo, craignant sans doute, soit de le voir descendre comme cela lui était arrivé que [illegible], soit que Lorenza, réveillée par une influence contraire à la sienne, prit connaissance de quelque nouvelle particularité non moins dangereuse pour lui que ses secrets politiques, de sorte que Balsamo, disons nous, après avoir, si l'on peut s'exprimer ainsi, chargé Lorenza d'une nouvelle couche de fluide, sortit pour se rendre près d'Althotas.

Il était temps qu'il arrivât; la trappe était déjà à moitié chemin du plafond. Althotas avait quitté son fauteuil roulant, et se montrait accroupi sur cette partie mobile du plancher qui s'élevait et descendait.

Il vit sortir Balsamo de la chambre de Lorenza.

Ainsi accroupi, le vieillard était à la fois terrible et hideux à voir.

Sa blanche figure, dans quelques parties de cette figure qui semblait vivante encore, était empourprée du feu de la colère; ses mains effilées et noueuses, comme celles d'un squelette de main humaine, tremblotaient et cliquetaient; ses yeux caves semblaient vaciller dans leur orbite profonde, et dans une langue inconnue même de son élève, il proférait les invectives les plus violentes contre lui.

Sorti de son fauteuil pour faire jouer le ressort, il semblait ne vivre et ne se mouvoir qu'à l'aide de ses deux longs bras, grêles et arrondis comme ceux de l'araignée; et, sortant, comme nous l'avons dit, de sa chambre inaccessible à tous, excepté à Balsamo, il était en train de se transporter dans la chambre inférieure.

Pour que ce faible vieillard, si paresseux, eût quitté son fauteuil, intelligente machine qui lui épargnait toute fatigue; pour qu'il eût consenti à accomplir un des actes de la vie vulgaire; pour qu'il se fût donné le souci et la fatigue d'opérer un pareil changement dans ses habitudes, il fallait qu'une extraordinaire surexcitation l'eût fait sortir de sa vie contemplative et forcé de rentrer dans la vie réelle.

Balsamo, surpris en quelque sorte en flagrant délit, s'en montra d'abord étonné, puis inquiet.

—Ah! s'écria Althotas, te voilà, fainéant; te voilà, ingrat; te voilà, lâche, qui abandonne ton maître.

Balsamo, selon son habitude lorsqu'il parlait au vieillard, appela toute sa patience à son aide.

—Mais, répliqua-t-il tout doucement, il me semble, mon ami, que vous venez seulement d'appeler.

—Ton ami! s'écria Althotas, ton ami! vile créature humaine. Je crois que tu me parles à moi la langue de tes semblables. Ami pour toi, je le crois bien. Plus qu'ami, père; père qui t'a nourri, qui t'a élevé, instruit, enrichi. Mais ami pour moi, oh non! car tu m'as délaissé, car tu m'affames, car tu m'assassines.

—Voyons, maître; vous vous troublez la bile, vous vous aigrissez le sang, vous vous rendez malade.

—Malade! dérision. Ai-je été malade jamais, moi, lorsque tu m'as fait participer, malgré moi, à quelques-unes des misères de la sale condition humaine? malade! as-tu oublié que c'est moi qui guéris les autres?

—Enfin, maître, repartit froidement Balsamo, me voici; ne perdons pas le temps en vain.

—Oui, je te conseille de me rappeler cela; le temps, le temps que tu me forces à économiser, moi, pour qui cette étoffe mesurée à chaque créature ne devrait avoir ni fin ni limite; oui, mon temps se passe; oui, mon temps se perd; oui, mon temps, comme le temps des autres, tombe minute par minute dans l'éternité, quand mon temps, à moi, devrait être l'éternité elle-même!

—Allons, maître, dit Balsamo avec une inaltérable patience, tout en abaissant la trappe jusqu'à terre, tout en se plaçant près de lui et tout en faisant jouer le ressort qui le réintégrait dans son appartement; allons, que vous faut-il, parlez! Vous dites que je vous affame; mais est-ce que vous n'êtes pas dans votre quarantaine de diète absolue?

—Oui, oui, sans doute; l'œuvre de régénération est commencée depuis trente-deux jours.

Alors, dites-moi, de quoi vous plaignez-vous? Je vois là deux ou trois carafes d'eau de pluie, la seule que vous buviez!

—Sans doute; mais te figures-tu que je sois un ver à soie pour opérer seul cette grande œuvre du rajeunissement et de la transformation? Te figures-tu que, n'ayant plus de forces, je pourrai composer seul mon élixir de vie? Te figures-tu que, couché sur le flanc, amolli par les boissons rafraîchissantes, ma seule nourriture, j'aurai l'esprit bien présent, si tu ne m'y aides pas, pour faire, abandonné à mes seules ressources, le minutieux travail de ma régénération, dans lequel, tu le sais bien, malheureux, je dois être aidé et secouru par un ami.

—Je suis là, maître, je suis là; voyons, répondez, dit Balsamo tout en réinstallant presque malgré lui le vieillard dans son fauteuil, comme il eût fait d'un hideux enfant; voyons, répondez; vous n'avez pas manqué d'eau distillée, puisque, comme je vous le disais, j'en vois là trois pleines carafes; cette eau a été recueillie au mois de mai, vous le savez; voilà vos biscuits d'orge et de sésame; et moi-même je vous ai administré les gouttes blanches que vous avez prescrites.

—Oui, mais l'élixir! l'élixir n'est pas composé; tu n'étais pas là, tu ne te souviens pas: c'est ton père, ton père plus fidèle que toi, qui [illegible] cinquantaine, [illegible] j'avais [illegible] mais j'ai [illegible] qui [illegible] pour [illegible] bout [illegible] j'ai [illegible] mai [illegible], parce que je négligeai cette précaution d'introduire mon élixir dans ma gorge avec un conduit d'or. Mais mes cheveux et mes ongles repoussèrent dans cette seconde jeunesse, et je me repris à revivre comme si j'avais quinze ans. Mais voilà que j'ai revieilli de nouveau, voilà que je touche au dernier terme, voilà que si l'élixir n'est pas prêt, que s'il n'est pas renfermé dans cette bouteille, que si je ne donne pas tout soin à cette œuvre, la science d'un siècle sera anéantie avec moi, et que ce secret admirable, sublime, que je tiens, sera perdu pour l'homme, qui touche en moi et par moi à la divinité. Oh! si j'y manque, oh! si je me trompe, oh! si je faux, Acharat, c'est toi, toi qui en sera cause; et prends-y garde, ma colère sera terrible, terrible!

Et en prononçant ces dernières paroles, qui firent jaillir comme une étincelle livide de sa prunelle mourante, le vieillard tomba dans une petite convulsion, à laquelle succéda un violent accès de toux.

Balsamo lui prodigua à l'instant même les soins les plus empressés.

Le vieillard revint à lui; sa pâleur était devenue de la lividité. Ce faible accès avait épuisé ses forces à ce point qu'on eût pu croire qu'il allait mourir.

—Voyons, maître, lui dit alors Balsamo, formulez ce que vous voulez.

—Ce que je veux.... dit-il, en regardant fixement Balsamo.

—Oui....

—Ce que je veux, le voici....

—Parlez, je vous écoute et je vous obéis, si la chose que vous désirez est possible.

—Possible.... possible.... murmura dédaigneusement le vieillard. Tout est possible, tu sais bien.

—Oui, sans doute, avec le temps et la science.

—La science, je l'ai; le temps, je suis sur le point de le vaincre; ma dose a réussi; mes forces sont presque totalement disparues; les gouttes blanches ont provoqué l'expulsion d'une partie des restes de la nature vieille. La jeunesse, pareille à cette sève des arbres en mai, monte sous la vieille écorce et pousse pour ainsi dire l'ancien bois. Tu remarqueras, Acharat, que les symptômes sont excellents; ma voix est affaiblie, ma vue a baissé des trois quarts; je sens par intervalle ma raison s'égarer; la transition du chaud au froid m'est devenue insensible; il est donc urgent pour moi d'achever mon elixir, afin que le propre jour de ma seconde cinquantaine je passe de cent ans à vingt sans hésitation; mes ingrédiens pour cet élixir sont préparés, le conduit est fait; il ne manque plus que les trois dernières gouttes de sang que je t'ai dit.

Balsamo fit un mouvement de répugnance.

—C'est bien, dit Althotas, renonçons à l'enfant, puisque c'est si difficile, et puisque tu aimes mieux t'enfermer avec ta maîtresse que de me le chercher.

—Vous savez bien, maître, que Lorenza n'est point ma maîtresse, répondit Balsamo.

—Oh! oh! oh! fit Althotas, tu dis cela, tu crois m'en imposer à moi comme à la multitude; tu veux me faire croire à la créature immaculée, et tu es homme!

—Je vous jure, maître, que Lorenza est chaste comme la sainte mère de Dieu; je vous jure qu'amour, désirs, voluptés terrestres, j'ai tout sacrifié à mon œuvre, car, moi aussi, j'ai mon œuvre régénératrice; seulement, au lieu de l'appliquer à moi seul, elle s'appliquera au monde entier.

—Fou, pauvre fou, s'écria Althotas, je crois qu'il va encore me parler de ses cataclysmes de citrons, de ses révolutions de fourmis, quand je lui parle de la vie éternelle, de l'éternelle jeunesse.

—Qui ne peut s'acquérir qu'au prix d'un crime épouvantable, et encore....

—Tu doutes, je crois que tu doutes, malheureux?

—Non, maître; mais enfin, puisque vous renoncez à votre enfant, dites, voyons, que vous faut-il?

—Il me faut la première créature vierge qui te tombera sous la main: homme ou femme, peu importe; cependant une femme vaudrait mieux. J'ai découvert cela à cause de l'affinité des sexes; trouve-moi donc cela, et hâte-toi, car je n'ai plus que huit jours.

—C'est bien, maître, dit Balsamo; je verrai, je chercherai.

Un nouvel éclair, plus terrible que le premier, passa dans les yeux du vieillard.

—Tu verras, tu chercheras, s'écria-t-il, oh! c'est donc là ta réponse. Je m'y attendais, d'ailleurs, et je ne sais pas comment je m'en étonne. Et depuis quand, infime vermisseau, la créature parle-t-elle ainsi à son créateur! Ah! tu me vois sans forces. Ah! tu me vois couché, tu me vois suppliant, et tu es assez sot pour me croire à ta merci! Oui ou non, Acharat, et n'aie dans les yeux ni embarras, ni mensonge, car je te vois et je lis dans ton cœur; car je te juge et je te poursuivrai.

—Maître, répondit Balsamo, prenez garde; votre colère va vous nuire.

—Réponds! réponds!

—Je ne sais dire à mon maître que ce qui est vrai; je verrai si je puis vous procurer ce que vous désirez, sans nous nuire à tous deux, sans nous perdre, même. Je chercherai un homme qui nous vende la créature dont vous avez besoin; mais je ne prendrai pas le crime sur moi, voilà tout ce que je puis vous dire.

—C'est fort délicat, dit Althotas avec un rire amer.

—C'est ainsi, maître, dit Balsamo.

Althotas fit un effort si puissant, qu'à l'aide de ses deux bras appuyés sur son fauteuil, il se dressa tout debout.

—Oui ou non! dit-il.

—Maître, oui, si je trouve, non, si je ne trouve pas.

—Alors, tu m'exposeras à la mort, misérable; tu économiseras trois gouttes de sang d'un animal immonde et nul comme la créature qu'il me faut, pour laisser tomber dans l'abîme éternel la créature parfaite que je suis. Ecoute, Acharat, je ne te demande plus rien, dit le vieillard avec un sourire effrayant à voir; non, je ne te demande absolument rien; j'attendrai, mais si tu ne m'obéis pas, je me servirai moi-même; si tu m'abandonnes, je me secourrai. Tu m'as entendu, n'est-ce pas? Va maintenant.

Balsamo, sans rien répondre à cette menace, prépara autour du vieillard ce qui lui était nécessaire; il mit à sa portée la boisson et la nourriture, s'acquitta de tous les soins, enfin, qu'un vigilant serviteur aurait eus pour son maître, qu'un fils dévoué aurait eus pour son père; puis, absorbé dans une autre pensée que celle qui torturait Althotas, il laissa la trappe pour descendre, sans remarquer que l'œil ironique du vieillard le suivait presque aussi loin qu'allaient son esprit et son cœur.

Althotas souriait encore comme un mauvais génie, lorsque Balsamo se retrouva en face de Lorenza toujours endormie.

[*A continuer.*]

Débarrassez-vous de vos Rhumes.

☞ Ce mal destructeur a commencé son œuvre! Les poumons sont en danger! empressez-vous de faire usage du BAUME DE SHERMAN, car si vous tardez trop, il n'y aura plus de chance de guérison.

ETES-VOUS MERE?

Votre fille, l'idole de votre cœur, votre bien terrestre est altérée et languissante—ses joues pâles et ses formes amaigries indiquent qu'elle se meurt, sa toux sépulcrale déchire votre oreille et brise votre âme. C'est

LE BRUIT DE LA MORT!

Mais voici un remède qui arrêta cette toux, et la sauve de la tombe; il en a sauvé beaucoup que les médecins avaient abandonnés.

JEUNE HOMME!

Votre air triste, vos membres grêles dénoncent un avenir sans espoir; à peine entrez-vous dans la vie, que cette affreuse maladie de poitrine répand son crêpe funèbre sur vos jours.

Il ne faut pas vous désespérer.—Un bras est tendu pour vous sauver, et guérir vos poumons malades, c'est le BAUME DE SHERMAN; il a guéri M. Frederic Pelster, de Lafayette, qui avait été abandonné des médecins.

Certificat important d'un habitant de la Nouvelle-Orléans.

Ayant entendu parler d'un remède nommé OLOXANIAN, préparé par le Dr. Sherman, de New-York, je n'hésite pas à affirmer qu'il a été des plus efficaces dans ma famille, où il a été employé, et je crois qu'il possède toutes les qualités qu'on lui attribue. Dans un cas où ce remède a été pris sur ma recommandation, l'effet fut presque magique, et le malade guérit de ses tendances aux affections de poitrine. Je crois qu'il ne manque à cette médecine que d'être mieux connue pour être placée parmi les meilleurs remèdes des maladies de poitrine, dyspepsie et autres maladies provenant de l'estomac ou des poumons.

JAMES REESE,
13, rue du Camp, Nlle-Orléans.

Préparé et vendu par A. SHERMAN, M. D., 106, rue Nassau, New-York; et à la Nlle-Orléans, chez DALLEY'S Southern Magical Pain extractor, Depôt 151, rue de Chartres. 20 jan—6

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Manchester, Smith, pr New York.
Charles, Chalmer, Valpey, pr Liverpool.
Barque Eliza, Baynes, pr Providence.
Jacob S Wain, Cole, pr Philadelphie.
Brick Mary A Jones, Collins, pr la Havane.
Jas W Elwell, Blackstone, pr Wilmington.
Goelette Brave, West, pr Matanzas.
Ella, Trufaut, pr Pensacola.
Exp, Halsey, pr Brasos.
Caution, Williams, pr Baltimore.
Steamer Montezuma, Kelly, pr Mobile.
Albatross, Robinson, pr Cincinnati.

ARRIVÉS.

Navire Créole, Rattoone, de New York.
Marenham, Jameson, de Hull, Ang.
Bowditch, Fish, du Havre via Charleston.
Barque Anof, Green, de Boston.
Allen, Brothwill, de Liverpool.
Brick Christiana, Brown, de New York.
Amulet, Spafford, de Key West.
J Cohen, Hathorn, de Charleston.
Goelette Ferdinand, McFarland, de Vera Cruz.
May, Allan, de Vera Crux.
Maria Louisa, de la côte.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile
Empire, Elliot, de St-Louis.
Courier, Martin, de la Balise.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Concordia, Peas, de Memphis.
Schuylkill, Andrews, de Cincinnati.
Cincinnati, Morgan, des Attakapas.
Childe Harold, Pierce, de Cincinnati.

Chargement du navire Bowditch, du Havre—15 colis marchandises A Molier—2 do F Ferrus—7 Lioson & Silvestre—4 A Bier—1 C Dufour—4 L Pessagno—[illegible] [illegible]

Décédé dans la nuit du 19 courant, à 10 heures P. M., dans sa soixante-quatrième année, l'honorable J. F. CANONGE, natif de l'île de St-Domingue, ex-juge de la Cour Criminelle du Premier District Judiciaire.

CANDIDATS.

☞ MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle Orléans.

☞ Le navire ARKANSAS de Bordeaux, est maintenant en déchargement, vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis, dans 5 jours et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, sans quoi elles seront envoyées aux entrepôts publics, à leurs frais. 19 jan

☞ Le navire paquebot NIAGARA, capitaine Russell, de New York, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes: les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la levée, ou elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

JOHN O WOODRUFF & Co,
20 jan 93 rue des Magasins

☞ Les consignataires des marchandises suivantes à bord du navire NIAGARA, capitaine Russell, de New York, sont priés de donner leur adresse au commis de déchargement sur la levée, vis à vis le marché aux légumes, où elles seront emmagasinées à leurs frais et risques, savoir: trente balles bouillon, marque T, et une caisse marchandise marquée R 217. J O WOODRUFF & Co,
21 jan 93 rue des Magasins

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1848

LES détenteurs de billets et de post-notes de cette Banque, ainsi que ceux aux quels des balances sont dues sur des dépôts faits avant le 1er jan 1842, sont priés de présenter leurs réclamations à la Banque, le plutôt possible, afin de régler sur les bases auxquelles on conviendra.

V. ALLAIN,
20 jan—2s Président.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Avis aux Collecteurs des Taxes d'Etat.

LES Collecteurs des Taxes d'Etat élus par les divers Districts Représentatifs de la paroisse d'Orléans, sont notifiés d'avoir à se présenter devant le comité sur les assessments, avec leurs [illegible] afin qu'ils puissent être examinés avant [illegible] jeudi, 20 courant à 5 heures [illegible] P. M. dans la salle du Conseil de la Municipalité No Un.

Par ordre du comité.

P. CHS. CUVELLIER,
20 jan Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, le 18 janvier 1848.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance de mercredi 12 janvier 1848.

ORDONNANCE supplémentaire à l'Ordonnance intitulée: Ordonnance pour régler la police des drays, charrettes, voitures et autres véhicules, &c. approuvée le 23 décembre 1846.

Art. 1er. Il est ordonné par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'il est expressément défendu à tout propriétaire, conducteur de tout omnibus, cabriolet, carosse, fiacre ou autre véhicule de faire stationner aucun omnibus, cabrouet, fiacre &c., à l'intersection de la rue du Canal avec les rues de la Levée, des Magasins, de Chartres, du Camp, Royale, St-Charles, Bourbon, Carondelet, Dauphine, Philippa ou à aucune autre [illegible] train.

Art. 2. Il est de plus ordonné, que les omnibus roulant dans les limites des trois Municipalités de cette ville ne pourront stationner sur une file de chaque côté du "terrain neutre" de la rue du Canal de la manière suivante.

Ceux roulant de la Presse à Coton Inférieure ou d'aucun autre endroit de la Troisième Municipalité sur le côté supérieur de la rue du Canal, entre les rues de la Levée et de Chartres (Première Municipalité).

Ceux roulant de la limite supérieure de la Seconde Municipalité de la Prytanée, sur le côté nord ouest de la rue du Canal, entre les rues du Camp et St Charles (Seconde Municipalité). [illegible]

[illegible] de cette ordonnance [illegible] pour chaque contravention.

[illegible]

Approuvé le 18 janvier 1848.

Signé A. D CROSSMAN Maire

Pour copie conforme. H. BIER, Commis

20 jan

Toiles! Toiles! Toiles!

GIQUEL & JAMISON,
No 6, rue de Chartres.

REÇOIVENT en ce moment un bel assortiment de toiles de toute espèce, qu'ils vendront à très bon marché.

Toile d'Irlande et de Paris, toile à drap 8-4, 10-4 et 12-4, patiline et bretagne superfine, damassé de tout genre et de toute largeur; serviettes damassées et toile de Bearn, [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE. 15,000 Principe [illegible] marque Daniels

37,500	do	La Rueda.
70,000	do	Las Hermanas.
10,650	do	Venus.
11,900	do	Urraca.
3,000	do	Tres amigos.
9,250	do	Lara.
11,000	do	Nec plus ultra.
6,000	do	Revista.
11,100	do	Lord Wellington.
12,000	do	Aurora.
4,000	do	Luna.

220,400 cigares en debarquement du brick Milaudon, à vendre par B. VALLS, 20 jan 37, Commune.

GUABA—125 boites de 4 et de 2 liv., en debarquement du brick Milaudon, à vendre par 20 jan B VALLS, 37, Commune.

CIMENT—300 barils ciment de Rozendale, en débarquement du brick Capit. Tom, 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN, 78, rue Poydras; 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20 jan

PLATRE DE PARIS—150 barils plâtre de Paris cuit, en debarquement du brick Capit. Tom, 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN, 78, rue Poydras; 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20 jan

RESINE No 1—40 barils resine No 1, et 200 barils goudron, en debarquement à la 3me Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN, 78, rue Poydras; 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20 jan

CIGARRES DE LA HAVANE—202,050 Regalias, en dechargement du brick Milaudon, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 20 jan 32 Vieille Levee

LEGION DE LA LUISIANA.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

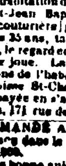

La Compañia se reunira en asemblea general el jueves, 3 de febrero proximo, á las 6 de la tarde, á la sala de armas, calle San-Felipe, entre Condé y Levée, para proceder á la eleccion de un capitan, dos tenientes y un subteniente.

Se recomienda la mayor puntualidad, tanto á los miembros honorarios como activos.

Por orden superior.

LEON QUEYROUZE,
20 jan Teniente comandante enterino

$25 de Recompense.

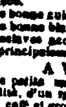

Partie marronne le 25 octobre dernier, de l'habitation de M. V. B. Marmillion, paroisse St-Jean Baptiste: la negresse NANINE, (couturière) parlant anglais et français, âgée de 25 ans, taille de 4 pieds 8 à 9 pouces, très noire, le regard en dessous, ayant une cicatrice sur une joue. La dite negresse a été vue dans les environs de l'habitation de M. Charles Perret, paroisse St-Charles. La récompense ci-dessus sera payée en s'adressant au propriétaire, ou à M. Martin, 171 rue de Chartres. 20 jan—3t

ON DEMANDE A ACHETER:—1o Une petite maison dans le carré de la ville, dans le prix de 3 à $4,000.

2o Une bonne cuisinière.

3o Une bonne blanchisseuse et repasseuse.

Ces 2 esclaves acclimatées garanties et parlant l'anglais principalement.

A VENDRE:

1o Une petite maison, bien située, dans la 3e Municipalité, d'un revenu certain.

2o Un café et grocerie avantageusement placés, susceptibles d'une grande augmentation.

On traitera à des conditions avantageuses.

S'adresser à E. Bude, agent général, 11, passage de la Bourse. 18janv

NOUVEAUTES—Organdis, jaconats et mousseline de laine, des manufactures de MM. Hartmann & fils et Gros-Odier, Roman & Co, à vendre par CHARLES ODIER & CO., 14 jan—15t 80 rue de la Commune.

Draps de Lit de Coton.

100 balles des Chicopee D draps de lits écrus.
25 caisses do Dwight A do blancs.
10 do [illegible] A do
à vendre par McDOWELL & PECK,
14 jan 26, Gravier.

VIEUX WHISKEY de Monongahela—25 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par [illegible] & Co.
10 jan [illegible]

[illegible] HICKORY [illegible] FROST & CO, [illegible]

[illegible] CABALLERO, [illegible] Vieille Levee

Marchandises Nouvelles

Au Magasin de Grande Variété,

TATOUT FRERES,

REÇOIVENT par les arrivées de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du Nord, un grand assortiment de marchandises qui méritent l'attention des marchands de la ville ainsi que ceux de la campagne.

Grand choix de bas pour dames, blancs, bleus, écrus et gris mêlés, do pour enfants et fillettes, blancs et gris mêlés, assortis de Nos, chaussons pour enfants, écrus, gris et couleurs de fantaisie, chaussons pour hommes, en coton, gris, écrus, blancs, bleus; do en laine; bonnets de coton blanc pour hommes et pour femmes; jupes de coton tricotées; do caleçons et camisolles, gants de coton, laine, soie et autres; bretelles, diverses qualités, galons français et allemands, assortis Nos; lacets pour corsets, soies, fils, etc. [illegible]

Ils ont constamment en magasin, un grand assortiment d'autres articles, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits.

TATOUT FRERES,
18 dec No. 161, rue de Chartres, enc. Toulouse

IMPORTATION DIRECTE DE MARCHANDISES FRANÇAISES, No. 90, rue St Louis.

En débarquement des navires Rockingham, Howard, Duane et Francis Depeau, le soussigné offre à vendre:

1	caisses satin laine noir pour pantalons;
1	draps noir Sedan extra fin;
10	cotonnade fantaisie pour pantalons de printemps;
10	cotonnade bleue unie et marquise;
5	do mousseline;
5	do [illegible] bleue unie;
6	mattes [illegible]
3	do 32 do Suisse.
[illegible]	[illegible]

[illegible]

A. PAVILLIER,
20 dc No. 90, rue St Louis.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants reçus par les derniers arrivages d'Europe, de New York, de Boston et de Philadelphie: [illegible]

[illegible] D. B. MACARTY.

Marchandises françaises.

REÇU par les navires Brunswick et Robson, du Havre, et à vendre à des conditions libérales, les [illegible]:

[illegible]

6 sept DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres.

IMPORTATION DIRECTE De Marchandises françaises,

No 35, rue de Chartres, au 1er.

EN débarquement des navires Rubicon, Sharon, Ancona, Pescator, Desdemona et Rockingham, du Havre, les soussignés offrent à vendre, en gros seulement:

[illegible]

20 nov RAYBLET & TESTE.

Marchandises françaises en gros.

LE soussigné vient de recevoir par les navires: Ancona, John Cadmus et Huron, du Havre, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix modérés:

1 caisse satin laine noir pour pantalons.
1 do draps noir Sedan, 4/3.
5 balles cotonnade bleue unie, "extra forte."
4 balles mock madras, dessins nouveaux.
1 caisse serge noire pour doublure.
[illegible]

En entrepôt:

[illegible]

FRED. [illegible]
12 oct [illegible] Conti, en face la Banque de la Lne

[illegible] D. B. MACARTY

J. E. LOBRE,

84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

INFORME respectueusement les dames, qu'il a en magasin un assortiment très varié d'articles de fantaisie pour bals et soirées, composé de Gants, portes bouquets, carnets de bal, peignes, épingles et fleurs pour coiffures, rubans, bracelets, ainsi qu'une très grande quantité d'autres articles qu'il invite les dames à venir visiter. 19 jan

MUSIQUE.—Cornélia Polka—Valses d'adieux, par Léopold de Meyer—Adieux, par Cramer—Etudes pour la main gauche, par Czerny—Lenda de Chamounii Boquet, par Brunner—Naboukadonosor Boquet, par Verdi ou par Beyer—Valses du Mississippi, par Briober—Voi Nurale, par Bucc, pour flute et piano-forte, deux sonates faciles, par Beethoven—Ernany, mélodie par Beyer—La Columbia, variations par Parish Alvars—Andante, variée par Ben. Beni—à vendre, à très bas prix, au Magasin de Musique de Mayo, No 5, rue de Conti, près la rue de Canal. 19 jan

Changement de domicile.

LE soussigné a transféré son domicile du No 57, rue du Canal, au No 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter.

D. F. WAYMOUTH,
19 jan 17, rue de Chartres.

IL a été perdu hier au soir, rue de la Levée, entre la Douane et l'Hôtel de la Monnaie, une douzaine de couverts d'argent, marqués E. S.

On accordera une récompense à celui qui les portera au No 35, rue du Commerce. 19 jan—1

MARCHANDISES à vendre pour clore.—Le soussigné ayant un grand assortiment de marchandises sèches de saison, et désirant les réduire, en offre à vendre à des prix très réduits:

Cachemires très riches, pour clore à vendre à bas prix.

Riches mousselines de laine do do.

Mousselines de laine de 15 cts. la yarde, à 21 cts. achetées à l'encan. Etoffes en poil de chèvre.

Repe de laine à carreaux brochés, un grand assortiment.

COUVERTES.—Un grand assortiment de toutes grandeurs, pour les familles et habitations, à très bas prix.

Aux marchandises énumérées ci dessus nous pourrions ajouter une longue liste de marchandises d'hiver, que nous offrons à vendre à bas prix.

C. M. SIMPSON,
5 jan 28 rue de Chartres.

Garthwaite, Payan & Co,

10, rue du Canal, entre Chartres et V.-Levée,

ONT reçu par les navires suivants, Southern, Manchester et Richard Cobden, qu'ils offrent à des prix excessivement bas pour du comptant ou l'équivalent les marchandises suivantes, par eux manufacturées.

Habits et levites en drap français, anglais, allemand et américain, de couleur noire et bleue; paletots, paletots sacs; habits vestes nouveau genre à la Cerro Gordo et à la d'Isnay, de coton, [illegible] tweeds unis, à carreaux, couleur fantaisie et noirs.

Pantalons casimir, satin laine et drap noir français, casimir noir à côte et à milieu, casimir fantaisie de toutes couleurs, à carreaux, à raies et pied de fer, satinet et casimir américain, [illegible]

Gilets de dessous, cachemire fleuri etc., velours noir, satin noir et de couleur, alépine noire, basin blanc et de toutes sortes de couleurs, poil de chèvre uni et de couleur, soie croisée française, de Barrata, noire, à raies, à fleurs et à carreaux, étoffes de Paris à dessins, à fleurs d'argent et à fil d'or pour soirées et bals, fonds blanc, bleu clair et paille, article tout nouveau.

Chemises toile d'Irlande, coton devant toile, toile à raies et à dessins, indienne, coton à raies, Bingal Hickory, tricots blanc écru et couleur de laine, tricots laine, merinos, d'hiver et d'été.

Articles assortis—Bretelles, gants et cravates de manufactures françaises et [illegible]

Grande vente annuelle d'habillements à très bas prix.

ALFRED MUNROE & CO. No 34 rue des Magasins, ayant un grand assortiment d'habillements d'hiver, [illegible]

[illegible]

Habits et redingotes de draps de ... $10 @ 25,
Paletots et sacs ... 9 @ 30,
Pantalons de casimir et coton, de la qualité à $4 ...
do ... do ... do ... $1 50 @ 7
do ... satin laine ... do ... $7 @ 10

Sacs et paletots cousus fantaisie prix $2 ... $6 50

Un magnifique assortiment d'habits bleus en couverte.

Gilets de satin noir, de différentes qualités, à bon marché.

[illegible]

EN débarquement du navire Arkansas venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
44 barriques vin rouge St Julien
25 barils vin blanc Haut Sauterne.

En magasin d'importations précédentes:
60 barriques vin rouge Pauillac, Medoc et Montferrand.
1260 caisses vin rouge St Julien
30 do absinthe Suisse de Sauvage Frères
50 barriques vin de Marseille
2 pipes vieux vin d'Oporto.
4 quarts de pipe cognac Castillon.

Anisette superfine et cerises à l'eau de vie, vins de Champagne. G. W. LUCAS
17janv 30, Bienville.

EN débarquement du navire Arkansas, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 50 barriques vin rouge Quayries, 40 do do St Estèphe, [illegible]

[illegible] 16 jan [illegible] Royale et Dumaine

EN MAGASIN—30 barriques vin vieux Leoville et St Julien.
30 barriques vin bon ordinaire.
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
10 1/4 do vieux cognac, marque le Coq, 1825
10 1/2 et 1/4 pipes do J. J. Dupuy, de preuve.
200 barriques vin de Bergasse, 1re qualité.
300 caisses cerises à l'eau de vie,
400 do fruits do do de toutes qualités
100 do do au jus, marque Teyssonneau.
105 paniers bouteilles vides de 20 onces.
20 barils vinaigre de vin blanc, 1re qualité.
50 do Madère;
50 do Porto,
10 balles bouchons pointus de 30 mille chaque.
100 milliers do réguliers, à vendre par
N. DUDOUYT,
5 jan 13 rue Toulouse

EN dechargement du navire Lorena de Bordeaux:
3 1/2 pipes Champagne, cognac Olivier.
7 1/4 do do do
6 1/2 do de preuve, cognac J. J. Dupuy.
10 1/4 do do do
4 do do do
60 barriques vin rouge Médoc, Ch Bernon 1844.
60 do do Montferrand.
24 caisses vin blanc Sauterne.
29 barils Sauterne do 30 do Barsac.
60 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
5janv 11 & 15, St Louis.

A vendre en débarquement du navire Arkansas de Bordeaux,
100 barils vin blanc, Haut-Sauterne, par
POUGET FILS,
19 jan 19 Conti, entre Chartres et Levee

CONFITURES de la Havane—6 barils contenant 100 quarts de boîtes gelée de goyave, et 10 caisses assorties de fruits confits, à vendre par
W. W. SIMMONS,
19 jan 31, rue Gravier.

CAFE de la Havane—50 sacs café vert, en debarquement du brick Milaudon, à vendre par
W. W. SIMMONS,
19 jan 31, rue Gravier.

CIGARES—De la marque célèbre de Ugues, à vendre par W. W. SIMMONS,
19 jan 31, rue Gravier.

CHANDELLES de suif—50 caisses, à vendre par
W. W. SIMMONS,
19 jan 31, rue Gravier.

GELEE DE GOUYAVE—Quelques caisses de Gelée de Gouyave en boîtes carrées de 4 livres chaque, en débarquement du brick Milaudon, de la Havane, et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
19 jan 31, rue de la Commune.

CAFE—300 sacs café vert de Rio, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
19 jan 31, Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, Regalias, Canones, Millar, &c., et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
19 jan 31, Commune.

MIEL—Supérieur de la Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
19 jan 31, Commune.

CONFITURES DE LA HAVANE fraîches, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
19 jan 31, rue Commune.

COGNAC Pinet Castillon & Co—En debarquement du Bangor de Bordeaux:
24 quarts de pipes,
1/2 barils do de très vieux.
P. LONGIN,
19 jan 116 rue Royale.

EAU DE VIE ESPAGNOLE—8 barils eau de vie espagnole 3/6, 8 barils eau de vie anisée, à vendre en draw-back, par P. CUPACHE,
13 jan eng. Condé et St-Philippe

HUILE D'AMANDE DOUCE—8 caisses de 12 ferblancs chaque huile d'amande douce, à vendre en draw-back, par P. CUPACHE,
13 jan eng. Condé et St-Philippe

BOUCHONS—20 balles de 15,000 chaque bouchons fins, superfins et [illegible], à vendre par
P. CUPACHE,
[illegible] jan eng. Condé et St-Philippe

VIN d'Oporto—20 demi-pipes vin d'Oporto doux, qualité supérieure, à vendre en drawback par
P. CUPACHE,
[illegible] jan eng. Condé et St-Philippe

VIN de Catalogne—70 demi-pipes vin de Catalogne [illegible] à vendre en drawback par
P. CUPACHE,
[illegible] eng. Condé et St-Philippe

[illegible]

F. P. DUCONGE,

Importateur de produits Chimiques,

FRANCAIS ET ANGLAIS
DE DROGUES, MÉDICAMENS SECRETS, PARFUMERIE, BANDAGES, &c. &c.

No. 39, RUE DE CHARTRES ENTRE BIENVILLE ET DOUANE,

Nouvelle-Orléans.

PREVIENT le public et ses amis, qu'il vient de reprendre son ancien local, rue de Chartres, No 39, détruit par l'incendie du 25 mars passé, et qu'il reçoit sans cesse un nouvel assortiment de drogues simples et composées, de Produits Chimiques, français et anglais, de toutes sortes, secrets, de Parfumeries fines, Verreries, Bandages, &c &c.

Messieurs les Médecins et Pharmaciens, les Habitants et Marchands de la Campagne, trouveront chez lui tout ce dont ils auront besoin, à des prix modérés et des conditions avantageuses.

29 nov—2fp

PATE PECTORALE BALSAMIQUE

De REGNAULD Aîné.

Préparée par le Frère, élève et successeur, et seul propriétaire

A PARIS.

Seul Dépôt à la Nouvelle Orléans, chez
F. P. DUCONGE,
14 dec—1m3p No 39, rue de Chartres.

PILULES FERRUGINEUSES de Vallet pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies.

Seul dépôt à la Nouvelle Orléans, chez
F. P. DUCONGE,
14 dec—1m3p No 39, rue de Chartres.

BROSSES A DENTS de Loudres, article supérieur, à vendre chez
F. P. DUCONGE,
14 dec—1m3p No 39, rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Bangor de Bordeaux
50 barils vin blanc Haut Sauterne.

—En magasin—

10 barriques bon vin ordinaire.
30 do vin de Medoc supérieure qualité,
20 quarts pipes réelle eau de vie de Cognac.
100 caisses fruits à l'eau-de-vie,
100 do cerises à l'eau de vie.
300 000 bouchons de toutes qualités, par
Par POUGET, fils,
18 jan 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

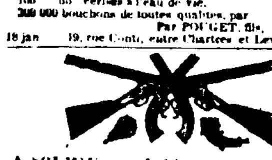

A SOURIE, rue de Chartres No 150

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse [illegible]

Ces armes, expressément commandées pour cet établissement, sont de celles de [illegible] COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.

Pistolets à six coups à succession de chasse.

CHAUX de Thomaston—Les personnes qui en désireraient par grande quantité pourront l'avoir rendu sur habitation, par le navire qui l'a à son bord, libre de fret [illegible], s'adresser à ALFRED KEARNY & Co,
[illegible] rue des Magasins

EN débarquement du navire Bingale, venant de Bordeaux:
50 barriques vin St Julien;
3 [illegible] Haut Sauterne [illegible] à vendre par
D. LANATA, 9 Jefferson

EN magasin, 1500 barils pour mélasse, à vendre par D LANATA

SUCRE RAFFINE de Milan, reçu par le vapeur de New York et à vendre par D. LANATA, 9 rue Jefferson

KENTUCKY JEANS, qualité supérieure, à vendre par DE FOREST & CO,
18 jan 36 rue de la Douane.

KERSEY, DE LOWELL, à forte trame, première qualité, à vendre par DE FOREST & CO
25 rue de la Douane.

K[illegible] d'un ½ a pièce—En magasin et à vendre par DE FOREST & CO.
26 rue de la Douane

SACS à café—Nouveaux sacs de 2 1/2 boisseaux [illegible] contenant à bord du navire Reliance, [illegible] DE FOREST & CO.
[illegible] rue de la Douane

HUILE DE BALEINE—300 gallons d'huile [illegible], à vendre, [illegible]
J. W. STANTON & Co,
enc. Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—300 caisses Assorties, New Bedford, marque de Howland, à vendre par J. W. STANTON & Co,
enc. Magasins et Lafayette

CAFE DE RIO—1 000 sacs de 1re qualité, à vendre par J. W. STANTON & Co,
17 jan enc. Magasins et Lafayette

CAFE DE LA HAVANE ET DE JAVA—300 sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co,
17 jan enc. Magasins et Lafayette

VINS—150 paniers vin de Champagne, en grandes et petites bouteilles, 10 caisses vin de Champagne rosé, [illegible] à vendre, en débarquement du navire Tremont du Havre, par COURVOISIER & Co,
[illegible] Royale et Orléans.

KIRSCH—2 barils Kirsch, [illegible] en débarquement du navire Tremont du Havre, par COURVOISIER & Co,
[illegible] et Orléans.

[illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
[illegible]

SARDINES à l'huile en demi-boîtes, en quarts et à l'huile en demi-boîtes, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
16 jan 90 rue de la Douane.

CIGARES—475 milliers de cigares de régalias, en débarquement, à vendre par TROUSGROS & LAMPRE,
[illegible] jan 36 Vieille Levée.

TABAC—228 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, à vendre par TROUSGROS & LAMPRE,
7 jan 36, Vieille Levée

SUCRE—500 caisses sucre blanc de la Havane en magasin et à vendre par TROUSGROS & LAMPRE,
7 jan 36, Vieille Levee

VINS de Bordeaux reçus par les derniers arrivages [illegible] S D GRATIA, [illegible] Natchez.

BOIS [illegible] acide antipurique de Jatropha [illegible] muriate d'ethers, oseille, bois de [illegible] un assortiment complet d'articles pour la teinture, à vendre par H. BONNABEL,
[illegible] jan Droguiste, rue Tchoupitoulas

VINS, Eau de vie et bouchons, au drawback, en débarquement du Lorena, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
16 demi pipes eau de vie St Croix, forte preuve
11 quarts de pipes do do
2 demi pipes, Seignette Rochelle,
3 demi pipes vieux Cognac,
400 caisses vin St Julien et Pauillac,
15 balles bouchons, de 30 mille chaque
11 jan A. CARRIERE, 34 Vieille Levée

VIN rouge et blanc [illegible] en débarquement du Lorena, de Bordeaux:
15 barriques vin rouge Haut Talence,
15 do do St-Julien;
50 barils vin blanc Sauterne, à vendre par
A. CARRIERE
11 jan 34, Vieille Levee

A VENDRE par les soussignés dans leurs magasins de la Douane,

10 quarts pipes eau de vie			Jean Louis 1845
10 barils	do	do	do
10 quarts pipes	do		Maglory 1827
30 do	do	do	Pinet Castillon & Co.
10 barils	do	do	do
40 quarts do		do	John Durand La Rochelle, couleur d'or.
30 do	do	do	do foncée.
20 do	do	do	Otard, Dupuy & Co,
30 do	do	do	J. Eraud.

EN MAGASIN

2,000 caisses vin rouge St Julien Medoc
200 do do Haut Talence qualité supérieure
25 barriques vin rouge pour familles,
300 barils vin blanc différents crus,
40 barriques vin de Marseille, marque Bergasse.
J & J. TARDOS,
11janv 15, rue Conti.

EN débarquement du navire français Jupiter de Marseille, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge de la marque "Bergasse."
1250 paniers huile en bouteilles et demi bouteilles, des marques Fiagniol et Poncel; 600 caisses absynthe Pernod, Brandon & Co; 400 caisses vin Muscat de Frontignan; 320 caisses [illegible] assorties, câpres, olives &c, &c; 100 [illegible] Curaçao; 100 caisses Marasquin, 200 caisses eau de fleurs d'oranger; 200 paniers bouteilles vides de 20 et 24 onces; 50 caisses savon bleu pâle; 25 balles bouchons pointus; 1 balle bouchons pointus réguliers, superfins, longs; 6 malles parfumerie.

Toutes ces marchandises ont droit au drawback
AUGUSTE MOLIER,
15 jan—6 No. 90 rue St-Louis

EAU de vie 4me preuve—20 demi pipes et 20 quarts do. eau de vie ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
15 jan—6 No. 90 rue St-Louis

60 barriques vin St Julien.
20 do do St Estephe.
25 do do Château Margaux.
40 do do Montferrand.
15 1/2 do do blanc Haut-Sauterne.
6 quarts de pipe vieux cognac (1825).
300 caisses vin rouge Château-Margaux au dessus de l'ordinaire.
15 caisses vin rouge Château-Lafitte extra en.
20 do do blanc H. Sauterne sup.
100 do do [illegible] en demi-bouteilles.
100 do cerises à l'eau de vie.
100 do abricots, poires et prunes do
Liqueurs, absinthe, kirsch, vermout, anisette, eau de fleur d'oranger, &c &c. DUBUCH F.
[illegible] 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A Vendre en débarquement du navire Victoria, de Bordeaux.
100 barriques vin rouge Montferrand, par
DUBUCH F.
[illegible] 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

LAINE MEXICAINE—20 balles laine du Mexique, en débarquement de la goëlette Lone Star, venant de Matamoros, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
31 dec 31, Vieille Levée.

PLATRE—[illegible] barils plâtre de Paris, en debarquement et à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
19 jan 78, Poydras et 11 bâtiment Marigny, 3e m.

CIMENT—[illegible] barils ciment de Rozendale, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
19 jan 78, Poydras, et 11 bâtiment Marigny, 3e m.

CHAUX—[illegible] barils chaux de Thomaston, bâtiments des chargements des navires Mary et Adeline, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
19 jan 78, Poydras et 11 bâtiment Marigny, 3e m

CHAMPAGNE de la couronne—300 paniers marque de la couronne, en débarquement du navire, Tremont, du Havre, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC, V-Levée
[illegible]

COGNAC—[illegible] bon Champagne [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 20 Janvier 1848.

Seconde représentation par la Compagnie de ballets [illegible] M. BARTHOLOMIN.

[illegible]

LA JEUNE DALMATE,
Ou le Retour au Régiment,

Ballet en 2 actes et 4 tableaux [illegible] M. [illegible]

Danses [illegible]

Valse, par Mlles Rondeau et [illegible]
La Redowa, par M. [illegible] Bulan.
LA POLKA NATIONALE, [illegible]
[illegible]

Marche par [illegible] les Dames. Ave [illegible]
Pas de Deux, par Mlles Bulan et Martin.
GRAND PAS DE DEUX
Par M. et Mlle Montplaisir.

Galop Chevaleresque par MM [illegible] Mmes [illegible] Bulan, [illegible]

Final, par M. et Mme [illegible], M. Cochois, Mlle Bulan.

Le spectacle commencera à 6 heures et demie [illegible]

LA COMTESSE DE [illegible]
Vaudeville en 2 actes

Une Grande Ascension Par Mlle EMMA V.

De Bordeaux, première aéronaute.

MLLE EMMA, ayant fait déjà plus de 30 grands voyages [illegible] dans les villes [illegible]

[illegible]

Prix d'entrée 50 cts [illegible] domestiques, 25 cts.

Il y aura un compartiment séparé pour les dames.

P. S. Des arrangements ayant été pris avec le propriétaire du terrain, [illegible]

Le bureau des billets sera ouvert à 11 heures A. M. et l'ascension aura lieu à 1 heure précise. 18

GRANDE ASCENSION.
PLACE WASHINGTON,
TREMÉ, [illegible]

DIMANCHE PROCHAIN, 23 JANVIER

SERA donné une ascension de M[illegible], du Haut et de [illegible], [illegible] par Mme LAMARRE [illegible].

M. J. Merle a l'honneur de prévenir le public que pour donner plus d'éclat à ce nouveau genre de spectacle, il fera [illegible]

Les bureaux seront ouverts à 9 heures, l'ascension [illegible] heure.

Prix des places—50 cents par personne. Enfants, 25 cents.

[illegible] des personnes de couleur par la porte faisant face à la rue des Grands Hommes. 1 [illegible]

SALLE ST-LOUIS.
BAL D'ENFANS TRAVESTI.

POUR répondre au désir de plusieurs familles, [illegible] BAL D'ENFANS, travesti.

[illegible]

Prix d'entrée—Grandes personnes, $1 00
Enfans, 50

SALLE [illegible]
BAL ET SOUPER DES PERES DE FAMILLES.

UN [illegible] BAL et SOUPER [illegible], [illegible] février, [illegible]

[illegible]

H. RUFFIER,
[illegible]

SOIRÉES ÉLÉGANTES de [illegible] HAZARD,
A la nouvelle salle de bal de la rue St Charles entre Hevia et Girod.

[illegible]

J. [illegible]
S. J. Peters Jr.
Hipolyte Mieux,
Jos. Bright,
Dr Camp,
R. C. Faulkner,
A. N. [illegible]

[illegible]

P. C. HAZARD, Directeur.

[illegible]

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS à vendre. S'adresser à EDWD. SHIFF,
[illegible] No 76 rue du Canal

FONDS de la Banque de [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
[illegible] rue de la Douane

FONDS de la Banque des Citoyens [illegible] à vendre par [illegible]
23 dec [illegible]

FONDS de la [illegible]
P. [illegible]
[illegible] Douane

CHANGE SUR LA HAVANE [illegible] à vendre par W. B. SIMMONS,
[illegible] rue Gravier

EN débarquement du brick Milaudon, de la Havane:
67 boîtes cigares Regalias, Stakemers, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
19 jan 11 et 15 St-Louis.

NORMAN & KENNEDY, Marchands-Commissionnaires, No 55, rue [illegible], Nouvelle-Orléans.

CHARGEMENT du navire Gare et Emilie. 2,300 barils chaux de Thomaston [illegible]
JOHN HAYMAN & Co,
[illegible]

DRAPS—2 caisses DRAPS ANGLAIS [illegible] DUNCAN KENNEDY,
52, rue Toulouse.

ON demande à acheter [illegible] EMERSON, TOURNE & Ch,
11 jan [illegible]

CLEOPATRE,

TRAGEDIE en 5 actes, par Mad. Emile de Girardin. En vente chez V. HEBERT,
18 jan 149, rue de Chartres

EN VENTE chez Victor Hebert, libraire, 149 rue de Chartres, [illegible] comique en 2 actes, paroles de Scribe, musique de Xavier Boisselot. 18 jan

A vendre à l'amiable pour cause de départ.

LES existences et la suite au bail d'un très bon Hôtel garni et Restaurant, existant depuis plusieurs années, ayant une clientèle nombreuse, [illegible] et situé dans une des [illegible] de la ville, [illegible] sans l'argenterie. Pour [illegible] s'adresser à R. SANCAN,
[illegible] rue de Chartres, [illegible]

Bon marché! Bon marché!

LES soussignés trouvant [illegible] de besoin des articles suivants, à vider leur stock, qu'ils offrent à des prix extrêmement réduits.

Lampes solaires, sculptées et unies, avec réflecteur en papier très élégant.

Chandeliers en plaqué, 1re qualité.

Pots et services à thé, plaqué anglais, [illegible] et cuillers en argent d'Allemagne, [illegible] très bonne durée et ayant l'apparence de l'argent.

Couteaux et fourchettes assortis ou [illegible]

Service à thé, imitation japon, verres taillés et unis.

Services à dîner en porcelaine, de service en porcelaine française, bleu, gris, &c. [illegible]

Service à thé en porcelaine blanche mille à 65 et dorée à bleu, gris, &c. &c.

Aussi—[illegible] à très bas prix [illegible]

[illegible]

F. K. FELL & Co,
84, rue de la Commune, près l'Hotel Verandah.
17 jan [illegible]

Marchandises de Printemps.

REÇU par les navires [illegible] Chesapeake du Havre:

Coutil [illegible] pantalons,
Merinos [illegible] d'été,
Jaconats [illegible] nouveaux,
[illegible]
Satin [illegible]
Mouchoirs madras [illegible]
Chaussettes en fil écru,
Chemises de couleur,
Eventails [illegible]
Cravattes, jaconats,
Gants fil d'Ecosse, pour dames et hommes,
Ombrelles façonnées,
Bretelles [illegible]
Parfumerie fine et [illegible]
Fleurs artificielles, [illegible]
Bourses en coton et [illegible]
Cravattes [illegible]
Souliers [illegible]
Gants [illegible]
Mouchoirs batiste [illegible]
Mousseline [illegible]
Robes à volants, [illegible]
Gants [illegible] pour dames.
Indienne [illegible] pour robes.
A vendre par O. TALAMON,
[illegible] rue de Chartres.

Aux marchands de cigares de la Havane.

Attention aux Contrefaçons.

LE soussigné, seul propriétaire de la fabrique de cigares connue sous le nom de LA NUEVA EMPRESA, de Manuel Reyes Gonzalez, informe le public qu'une contrefaçon de cette marque a été faite à la Havane, et est sur le point d'arriver à la Nouvelle-Orléans; la marque contrefaite pourra être distinguée de la véritable [illegible] Pendant que [illegible] devant les tribunaux de la Havane, je préviens le public de ne pas se laisser tromper par cette contrefaçon; la seule marque véritable [illegible]

17 jan [illegible] MANUEL REYES GONZALEZ.

CAFÉ ET SALON D'HUITRES,

Vis-à-vis le Théâtre Français,

Tenu par [illegible] TRAPANI.

[illegible]